

Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Digitalisation

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024

Ordre du jour :

1. Motion de M. Sven Clement du 28 janvier 2021 relative à l'éducation
- Examen de la motion
2. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, Mme Simone Beissel (remplaçant M. Gilles Baum), M. Jeff Boonen, Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Paul Galles, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Fred Keup, Mme Mandy Minella, M. Ben Polidori, Mme Joëlle Welfring (remplaçant M. Meris Sehovic), membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Barbara Agostino, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Franz Fayot, M. Christophe Hansen, Mme Françoise Kemp, Mme Octavie Modert, M. Gérard Schockmel, M. Tom Weidig, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Digitalisation

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Alex Folscheid, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Georges Metz, Directeur du Service national de la Jeunesse (SNJ)

M. Léon Diederich, Mme Christiane Huberty, du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, M. Alex Donnersbach, Mme Paulette Lenert, M. Meris Sehovic, M. David Wagner, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. David Wagner, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Digitalisation

Mme Stéphanie Obertin, Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

*

Présidence : Mme Barbara Agostino, Présidente de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

*

1. Motion de M. Sven Clement du 28 janvier 2021 relative à l'éducation

La Présidente de la Commission, Mme Barbara Agostino (DP), donne la parole à M. Sven Clement (« Piraten »), qui salue le fait qu'après trois courriers de rappel, l'occasion se présente d'avoir un échange de vues sur sa motion déposée le 28 janvier 2021, à un moment où la vie publique et scolaire était marquée par la pandémie du COVID-19. Malgré ce contexte particulier et bon nombre d'initiatives lancées par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les revendications adressées au Gouvernement dans la motion restent toujours d'actualité, à savoir :

- offrir davantage de cours de rattrapage financés par l'Etat afin de soutenir les élèves issus de milieux défavorisés ;
- agir dans le domaine de l'inclusion digitale en créant un service permettant aux ménages vulnérables de louer ou d'acquérir du matériel informatique à prix réduit ;
- élargir l'offre d'études supérieures en cours d'emploi au niveau bachelor ou master à l'Université du Luxembourg ;
- élargir l'offre de formations continues permettant aux personnes à faibles qualifications professionnelles d'acquérir des connaissances supplémentaires.

En guise de réponse, le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, explique que tout au long de la pandémie du COVID-19, les services de son Ministère ont veillé à ce que le droit à l'éducation des enfants soit respecté. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de réduire à un minimum les fermetures d'école pour raisons sanitaires et de garantir le bon fonctionnement de l'enseignement à distance, notamment grâce à des infrastructures numériques performantes et intactes. Des études effectuées *a posteriori* par le LUCET (« Luxembourg Centre for Educational Testing ») de l'Université du Luxembourg montrent par ailleurs que grâce à ces mesures, la pandémie n'a pas détérioré les performances scolaires des élèves issus de milieux défavorisés.

Dans le contexte des points soulevés dans la motion précitée, M. le Ministre cite par ailleurs les mesures suivantes :

- la pérennisation de la « Summerschool » apportant du soutien aux élèves de l'enseignement fondamental, secondaire et de la formation professionnelle présentant des difficultés ou retards scolaires ;
- l'offre d'aide aux devoirs à domicile introduite dans les structures d'éducation et d'accueil lors de l'année scolaire 2022/2023 ;
- l'évaluation de l'appui pédagogique dans l'enseignement fondamental ;

- la mise à disposition d'un appareil numérique à 65 pour cent des élèves de l'enseignement secondaire ;
- le renforcement des Centres nationaux de formation professionnelle continue dont l'offre en cours a quasiment doublé depuis l'année scolaire 2022/2023, auxquels s'ajoutent les cours offerts par des acteurs privés tels que les chambres professionnelles ;
- la promotion de l'inclusion digitale, par la création du « Digital Learning Hub » à Esch-Belval, offrant des formations aux technologies numériques à coût abordable, et l'ouverture de l'école « 42 Luxembourg » proposant un modèle innovant de transmission de compétences en matière de programmation. A cela s'ajoute un paquet de mesures élaborées en concertation avec les chambres professionnelles dans l'objectif de faciliter la transition des compétences mises en œuvre dans le monde du travail d'aujourd'hui vers celles requises dans le futur.

Le représentant du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur donne par ailleurs les précisions suivantes en ce qui concerne les études supérieures en cours d'emploi offertes par l'Université du Luxembourg :

- la formation en cours d'emploi menant au diplôme de bachelor en « Applied Information Technology », offerte par l'Université du Luxembourg en coopération avec la Chambre des Salariés, s'adresse à des candidats de niveau bac+2 dont l'expérience professionnelle peut être accréditée de 100 crédits ECTS¹. Les 80 crédits ECTS supplémentaires sont acquis pendant quatre semestres de cours du soir ;
- cinq formations en cours d'emploi menant à des diplômes de master en psychothérapie, informatique, gérontologie ou médiation, auxquelles vont s'ajouter, à la rentrée académique 2024/2025, trois formations de niveau master en sciences de l'éducation (gestion et développement des écoles, développement de l'enseignement, éducation inclusive et accessibilité pédagogique). Ces formations s'adressent aux détenteurs d'un diplôme d'études supérieures préparant à la fonction d'instituteur (240 ECTS) travaillant déjà dans le système scolaire luxembourgeois. Elles sont d'une durée de deux ans et permettent l'acquisition de 60 ECTS supplémentaires.

Le représentant du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur renvoie par ailleurs aux formations supérieures en cours d'emploi offertes par les chambres professionnelles (Chambre des Salariés et Chambre de Commerce) en collaboration avec des établissements d'enseignement supérieur belges ou français.

Echange de vues

- Mme Francine Closener (LSAP) pose la question de savoir si le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse entend procéder à une évaluation de la « Summerschool ». M. Claude Meisch, tout en soulignant ne pas l'exclure, explique qu'une telle évaluation s'avère difficile pour la « Summerschool » puisque l'inscription se fait sur décision des parents d'élèves. L'orateur se dit néanmoins convaincu de l'importance de cette offre qu'il convient de promouvoir davantage à l'avenir. Le nombre croissant d'inscriptions au fil des éditions est la preuve de son succès.

- Prenant note des explications fournies par M. le Ministre, M. Sven Clement considère que bon nombre des éléments évoqués ci-dessus donnent suite aux points soulevés dans sa motion. L'intervenant estime néanmoins qu'il convient d'investir davantage dans les cours de rattrapage ou l'inclusion numérique par exemple, afin d'assurer que le succès scolaire ou professionnel ne soit pas tributaire de l'origine sociale d'un élève ou salarié. M. Claude Meisch donne à considérer que la mise à disposition de davantage de moyens financiers ne permet pas à elle seule de résoudre bon nombre de problèmes auxquels font face les élèves issus de

¹ Il s'agit du système européen de transfert et d'accumulation de crédits dans le cadre des études supérieures. Le sigle « ECTS » provient de l'anglais et signifie « European Credit Transfer and Accumulation System ».

milieux défavorisés. L'orateur plaide pour une utilisation ciblée des ressources financières, ce qui signifie entre autres de ne pas attribuer une tablette numérique à chaque élève, mais d'y avoir recours uniquement si ces outils numériques présentent une plus-value pédagogique en classe.

M. Sven Clement ne se dit pas satisfait des explications fournies par M. le Ministre et annonce son intention de soumettre une version modifiée de sa motion pour délibération à la Commission.

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact